



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 JUILLET 2016

---

**Présidé par Monsieur Claude DESCAMPS, Maire**

**Présents** : Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Christophe ROGER, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Michel LACOMBE, Josiane LAUR, Marie-Claude MILLET, Isabelle BOUSQUET-ANTUNES, Dominique THELINGE, Christophe SOUDE, Robert HARVEY, Catherine CHICQUENOY, Jacques FROMENT, Elsa SOARES, Jean-Pascal MARTIN.

**Absents** : Dominique PRUNET (procuration à Michel LACOMBE), Marjorie AUSSENAC (procuration à Claude DESCAMPS), Frédéric SOUSA (procuration à Lucie FAVARETTO), Céline BERRIE (procuration à Cathy CHICQUENOY).

**Secrétaires de séance** : Bénédicte JAHAN et Patrick BROUEL

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.*

Monsieur le maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 07 juin, Monsieur Michel LACOMBE fait remarquer que certains points n'ont pas été rapportés dans ce compte rendu et demande à ce que cela soit rectifié. Monsieur DESCAMPS lui assure que cela sera fait.

Monsieur Jean-Pascal MARTIN informe l'assemblée qu'il est d'astreinte et qu'il pourrait être amené à quitter le Conseil à tout moment.

Monsieur le Maire fait circuler les feuilles d'émargement.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Résultat de l'enquête publique « La Grèze »**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de l'enquête publique a été mis à la disposition des élus. C'est un rapport très consistant et complet (117 pages) établi par Monsieur Robert MARTEL, commissaire enquêteur désigné par la Préfecture afin de préserver une totale impartialité. L'enquête publique a été conduite pendant 30 jours consécutifs du 04 avril au 03 mai 2016 inclus.

Le rapport sera consultable en mairie.

Le rapport conclut à un avis défavorable au déclassement d'une partie de la voirie section AC située entre les rues Henri martin et Toulouse-Lautrec en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à une cession.

Monsieur le Maire précise qu'avec ses adjoints et quelques conseillers, il a analysé le contenu du rapport en ne tenant compte que des remarques émises par les personnes directement concernées par le projet. De cette discussion est ressortie la décision de respecter la volonté des habitants du lotissement et d'abandonner le projet. Le Maire propose donc de voter l'abandon du projet et de suivre l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

**Vote** : Pour à l'unanimité

Michel LACOMBE demande le coût de l'enquête publique. Claude DESCAMPS lui répond : « L'enquête publique a coûté environ 1500 € tout compris»

Michel LACOMBE remarque qu'une enquête n'était peut-être pas nécessaire, qu'on aurait pu discuter directement avec les habitants. Le Maire lui répond qu'il a souhaité, par souci de neutralité et pour laisser la possibilité aux personnes de s'exprimer librement, procéder ainsi.

## **2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2016**

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la ligne de trésorerie de 150 000 €. Elle nous est proposée par le Crédit Agricole à 1.33 % sur 12 mois sachant qu'on ne l'utilisera que si on en a besoin. Nous l'avons demandée car nous avons en prévision les travaux aux écoles et rue de la République et qu'il y a toujours un décalage entre le moment où l'on perçoit les subventions et celui où l'on doit payer les factures.

Isabelle BOUSQUET intervient pour faire remarquer qu'il est dommage de ne pas avoir loué le village de vacances à VVF ce qui aurait permis à la commune d'économiser 70 000 €.

Le Maire rétorque que si cela ne s'est pas fait c'est parce que VVF voulait le louer à vil prix. Le projet de bail qu'ils avaient proposé à la municipalité précédente, qui ne l'a pas signé, était en défaveur de la commune. Une contre-proposition leur a été faite qu'ils ont refusée. Le sujet est clos.

En attendant il est à l'abandon souligne Isabelle BOUSQUET.

Le Maire propose au vote la ligne de trésorerie comme décrite ci-dessus.

**Vote** : Pour à l'unanimité

## **3 – Création et suppression poste ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**

Lors du Conseil Municipal du 7 juin, l'Assemblée avait voté la modification de la durée hebdomadaire d'un poste de travail d'une ATSEM 1<sup>ère</sup> classe de l'école maternelle, de 27 à 30 heures. Il s'est avéré par la suite que le Centre de Gestion nous a fait remarquer qu'il était obligatoire dans cette situation que le poste à 27 heures soit dans un premier temps supprimé, puis dans un second temps que le poste à 30 heures soit créé, et que la décision de suppression soit soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire propose donc au Conseil de voter :

- la suppression d'un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 27 heures hebdomadaires,
- la création d'un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires.
- 

**Vote** : Pour à l'unanimité

## **4 – Reprise de l'affectation des Résultats des comptes administratifs 2015**

Suite à la remarque de Michel LACOMBE concernant l'omission des votes de l'affectation des résultats 2015 sur le compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016, le Maire propose de régulariser, comme convenu, la situation et présente au vote l'affectation des résultats des comptes administratifs 2015 :

- *COMMUNE* :

Besoin de financement en section d'investissement	- 494 735.44 €
Résultat de fonctionnement à reporter au BP	+ 597 694.02 €

Total à affecter au BP 2016 :

Couverture du besoin de financement en investissement

Crédit au compte 1068 : 494 735.44 €

Reste en excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 au compte 002 : 102 958.58 €

**Vote** : 4 abstentions 19 pour

<i>- CAISSE DES ECOLES :</i>	
Solde de fonctionnement exercice 2015	- 54.63 €
TOTAL à affecter au BP 2016 compte 002 :	- 54.63 €

**Vote** : Pour à l'unanimité

<i>- LOTISSEMENT :</i>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2014 :	- 159 666.80 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2015 :	- 75 610.79 €

Solde de l'exercice 2015 : - 235 277.59 €

TOTAL à affecter au BP 2016 compte 001 : - 235 277.59 €

**Vote** : Pour à l'unanimité

<i>- ENR :</i>	
Solde de fonctionnement de l'exercice 2015 :	+ 121 345.79 €
Solde d'investissement de l'exercice 2015 :	+ 19 817.75 €

TOTAL à affecter au BP 2016 :  
 En investissement compte 001 : + 19 817.75 €  
 En fonctionnement compte 002 : + 121 345.79 €

**Vote** : Pour à l'unanimité

<i>- LOGEMENTS SOCIAUX :</i>	
Solde de fonctionnement de l'exercice 2015 :	+ 44 132.18 €
Solde d'investissement de l'exercice 2015 :	- 1 300.74 €

Le besoin en investissement est estimé à 1 300.74 €

TOTAL à affecter au BP 2016 :

En investissement compte 1068 : + 1 300.74 €  
 En fonctionnement compte 002 : + 42 831.44 €

**Vote** : Pour à l'unanimité

Michel LACOMBE demande si cela n'est pas trop gênant de voter l'affectation des résultats après le vote du Budget ? Le Maire admet qu'en effet ça n'est pas dans l'ordre des choses, mais qu'il faut bien régulariser. La Préfecture peut émettre des observations mais cela n'ira pas plus loin. Mais il reste la possibilité de tout revoter si cela est nécessaire.

## **5 – Résultat Consultation : maîtrise d'œuvre rue de la République**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ayant eu les résultats trop tardivement pour convoquer la commission dans les délais légaux, il reporte ce vote à un prochain Conseil.

## **6 – Convention SDAIL : aménagement complexe sportif**

Fabienne SIGAUD rappelle les modalités de l'assistance du SDAIL. Dans le cadre des interventions conventionnées, le SDAIL a pour mission d'apporter une assistance technique, juridique et financière.

Elle rappelle que l'opération vise à aménager et rénover la zone d'équipements sportifs pour un montant prévisionnel de 822 000 €. Il s'agit d'établir une convention avec le SDAIL. L'accompagnement est chiffré à 8391€ pour une durée de deux ans/deux ans et demi de travaux

Le Maire ajoute qu'au vu de la complexité de monter un tel projet, il est indispensable de recourir à l'aide de tels services, d'autant qu'après avoir travaillé avec le SDAI auparavant, il peut certifier de leur sérieux et de leur compétence.

Il propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention d'intervention du SDAIL dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'équipements sportifs, culturels et de loisirs.

**Vote** : 4 abstentions, 19 Pour

## **7 – Plan de financement aménagement complexe sportif**

Christophe ROGER explique à l'Assemblée qu'en complément, de la DETR qui a été accordée et du Fonds de concours de la Communauté de Communes dont il a été question au dernier Conseil Municipal et qui a tout lieu d'être accordé également selon le Directeur Monsieur HERNANDEZ rencontré dernièrement, nous pouvons prétendre à d'autres financements.

Il propose donc de solliciter l'aide de :

- La Région : dans le cadre du PETR Grand Quercy et des aides régionales pour l'accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics.  
Sur une partie de l'assiette de l'opération globale, à savoir 617 604 € correspondant à la création d'un gymnase de plein air (halle des sports couverte) et la rénovation du gymnase, la Région pourrait intervenir à hauteur de 110 000 €, (soit 18%)

**Vote** : 4 abstentions, 19 Pour

- Du LEADER 2014-2020 porté par le GAL Grand Quercy : Le montant global de l'opération d'investissement finançable est de 730 420 €. Elle se compose ainsi :
  - 1) Sur une première opération intégrant la création d'une halle des sports couverte et la rénovation du gymnase pour un montant total prévisionnel de 617 604 €, le LEADER pourrait financer à hauteur de 96 200 €, soit 16% de l'assiette.
  - 2) Sur une deuxième opération intégrant la création d'un parc enfants et la mise en place d'une aire de jeux d'eau pour un montant prévisionnel de 112 816 €, le LEADER pourrait intervenir à hauteur de 54 152 €, soit 48% de l'assiette.

Christophe ROGER précise que le LEADER est un fonds européen. Il ajoute que sur ce projet là, il reste à solliciter le Département et la Fédération Française de Football auprès de laquelle il n'a pas dit son dernier mot.

Isabelle BOUSQUET remarque que pour demander la DETR il a fallu chiffrer le projet. Christophe ROGER répond qu'en effet le projet a été chiffré en décembre pour un montant prévisionnel de 822 385 € et qu'à partir de là, les demandes de financement ont été possibles. Il précise que le projet évoluera en fonction des retours de ces demandes, et de la part qui incombera à la commune.

**Vote** : 4 abstentions, 19 Pour

## 8 – Classement voie communale en voie intercommunale

Raymond FOISSAC informe l'assemblée que cette voie communale située non loin de Lolmade pouvait être reclassée en voie intercommunale, mais que finalement, elle n'est pas assez large pour la réalisation de leur projet. C'est pourquoi cet ordre du jour est abandonné.

## 9 – Questions diverses

- **Le Cinéma**, le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le Président de la Communauté de Communes et qu'une ébauche de convention tripartite (Commune, Communauté de Communes, Cinéma) a été élaborée une première fois. Elle a été retravaillée par Nathalie LAPORTE de la Communauté de Communes, Christophe ROGER et Patrick BROUEL. Elle sera proposée pour concertation au responsable du cinéma. Cette convention comprend le versement d'une subvention de 9000 €/an en contrepartie de la mise en place de projets. Quelques propositions ont été soumises, mais rien n'est défini pour l'instant. Le Collectif de soutien au cinéma a lui aussi été contacté.
- **La MSP**, le démarrage des travaux a subi un mois de retard car l'architecte a eu des soucis avec son ingénieur béton. Ouverture des plis prévue le 13 juillet. Si tout va bien, début septembre devrait voir le commencement des travaux.
- **La participation aux charges des écoles par les communes du RPI**, Fabienne SIGAUD répond à Michel LACOMBE sur sa question posée au dernier Conseil sur les montants 2014/2015.  
En 2014 pour l'école élémentaire les charges s'élevaient à 46722.41 €, pour l'école maternelle 80567.02 € soit au total 127289.83 pour un total d'élèves de 214.
- **Le Collège**, le Maire tient à répondre aux rumeurs qui circulent dans Prayssac au sujet de l'éventuelle fermeture du Collège d'Istrie. Il a eu au téléphone le Président du Conseil Départemental qui lui a assuré qu'il ne laisserait pas arriver une telle chose, que cela n'était pas envisageable, il s'est engagé en ce sens. Monsieur le Maire a demandé audience à la Préfète, il attend la réponse.
- **Le Tableau de Raphaël GASPERI**, Raymond FOISSAC informe l'assemblée que ce tableau « Les Gorges de la Vézère » partira pour une exposition consacrée à son auteur à Brive.
- **La Place de la Liberté**, Raymond FOISSAC fait part du projet de réaménagement de la Place de la Liberté, il fait passer le plan ébauché par Didier OULIERES du service voirie de la Communauté de Communes et le commente. La commission travaux et environnement s'est réunie le 18 juin (50% de ses effectifs !) afin de discuter de ce projet. Les idées retenues sont d'aménager :
  - une allée pour les piétons le long du presbytère
  - un jardin public
  - une terrasse pour le restaurant Ô Plaisir des Sens
  - une place de parking pour personnes à mobilité réduite.

La circulation sur la Place sera à sens unique.

Michel LACOMBE demande si ce projet est prévu en investissement au budget ? Raymond FOISSAC lui répond que ce projet s'il est réalisé le sera en 2017 et imputé au BP 2017. Qu'il pourra être en parti financé par une subvention de la Communauté de Communes puisqu'il intègre des travaux sur de la voirie (rétrécissement du boulevard A.Briand). Michel LACOMBE s'étonne qu'il n'y ait pas de ligne budgétaire, il lui semble que c'est la première chose qu'il faut prévoir quand on élabore un projet. Claude DESCAMPS lui répond que pour l'instant il s'agit d'une ébauche de projet et qu'avant d'établir une ligne budgétaire il faut d'abord savoir ce que l'on va faire et le chiffrer. Raymond FOISSAC ajoute qu'une partie des travaux vont être exécutés par la Communauté de Communes et que Didier OULIERES doit les lui chiffrer. Le reste des travaux sera exécuté par les ateliers municipaux. De toute façon le projet sera réalisé à condition qu'il y ait le financement requis.

Jean-Pascal MARTIN déplore que pour gagner 3 places de parking on ait détruit le jardin qui existait déjà. Raymond FOISSAC indique que ce jardin a été déplacé et réaménagé devant les écoles et qu'un nouveau jardin sera aménagé sur la Place de la Liberté.

Christophe SOUDE souligne que cet aménagement servira surtout à sécuriser la Place.

Jean-Pascal MARTIN fait remarquer que le passage pour piétons est mal situé par rapport à la place handicapés et il informe que la législation a changé concernant les places en épis et qu'il faudra en tenir compte. Raymond FOISSAC lui répond qu'il en sera fait ainsi, mais qu'il aurait préféré que ces remarques aient été faites le jour de la commission.

- **Urbanisme**, Christophe ROGER informe le Conseil qu'en matière d'urbanisme les choses vont évoluer, en effet la loi NOTRe prévoit d'établir des PLU intercommunaux dès mars 2017. Cependant si 25% des communes, représentant 20% de la population, délibèrent avant la fin de l'année pour dire qu'elles ne veulent pas que le PLU devienne intercommunal, la procédure sera repoussée d'un an ou deux. Mais à long terme il faudra en passer par là. A suivre.
- **Le barrage de Floiras**, Michel LACOMBE demande où en est le projet ; le Maire lui répond qu'après la motion défavorable votée en Conseil Municipal, il n'a eu aucune nouvelle du projet mais qu'il a cru comprendre que les travaux allaient être entrepris. Michel LACOMBE lui confirme que les travaux vont commencer dans les prochaines semaines.
- **Animations prayssacoises**, Christophe ROGER tient à souligner l'initiative de l'école élémentaire qui a organisé une journée sport sur le complexe sportif de Prayssac qui rassemblait 4 écoles et qui impliquait la participation des associations sportives. Une belle réussite.  
Le Maire ajoute que les Pompiers en collaboration avec la Crèche « Les 3 Pommes » ont également eu une belle initiative le dimanche 26 juin au gymnase : démonstration, vide-grenier.  
Le FORUM des associations est reconduit, il se déroulera le 10 septembre  
Course cycliste à Prayssac le 7 juillet à 19h30.

Monsieur le Maire propose à l'opposition qu'un de ses membres soit secrétaire de séance lors d'un prochain Conseil, il rappelle que tous les Conseillers peuvent tenir ce rôle.

*La séance est levée à 21h25*